Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_199-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ
Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025

M.Dolaine quitte la salle et ne participe ni aux débats, ni au vote (art L2131-11 CGCT et L432.12 du code pénal)

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	05/12/2025
Date d'affichage de la convocation	05/12/2025
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de conseillers votants	15

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Tiphaine Sourdin ; Géraldine Guillaume ; Ludovic Martin ; Dominique Delaunay

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Géraldine Guillaume à Mme Roselyne Médard
De M.Ludovic Martin à M.Serge Vannier

Mme Roselyne MEDARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2025/12-199 : Objet : Subventions 2026 aux associations à caractère social

M.Dolaine quitte la salle et ne participe ni aux débats, ni au vote (art L2131-11 CGCT et L432.12 du code pénal)

Rapporteur : Monsieur Pascal Mahé, 3ème Adjoint

Pour 2026, la commission des finances propose de geler les subventions au niveau de ce qui a été versé en 2025. Pour les associations ayant un caractère « social », elle a donc a émis les avis suivants :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_199-DE

Associations	Subventions 2025	Subventions 2026
ADMR – Aide aux personnes âgées	4 472.70 €	4 472.70 €
MAM au Fil du jeu	150,00 €	150,00€
CLIC Haute Bretagne	1 020.30 €	1 020.30 €

Vu l'avis de la commission des finances du 09/12/2025
Après avoir entendu l'exposé et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont quatre pouvoirs par :
15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de verser les subventions ci-dessus proposées au titre de l'année 2026 aux associations à caractère social intervenant sur Romagné.
- **Autorise** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents en lien avec la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 2 du budget communal 2026, section de fonctionnement.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 15/12/2025
- *de la publication :*
Le : 15/12/2025
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Roselyne MEDARD

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Cécile PARLOT